



BUDGET Crèche

ANNEE 2023



Table des matières

Présentation générale du budget primitif 2023	3
Vue d'ensemble	3
1ERE PARTIE – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	4
1. Analyse globale de l'évolution de la section d'investissement en 2023	4
a. Les dépenses : les opérations réelles.....	4
b. Les recettes nouvelles	5
2eme PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6
2.1 Les recetttes de fonctionnement.....	6
a. Les participations (chapitre 74).....	6
b. Les participations des familles (chapitre 70)	6
2.2 Les dépenses de fonctionnement	6
a. Les charges de personnel	7
b. Les charges à caractère général.....	8

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Il est nécessairement équilibré et vaut autorisation d'exécution.

La nomenclature comptable du budget de la Régie de Santé est l'instruction M4.

Le budget est voté par nature comptable au niveau des chapitres. Les chapitres budgétaires (exemple : 012 « charges de personnel », 011 charges à caractère générale, etc.) regroupent un ensemble d'articles comptables sur lesquels portent l'affectation des crédits et l'exécution du budget.

Les recettes de fonctionnement sont composées pour partie de la participation de la CAF pour le fonctionnement de la crèche (à hauteur de 259 401 euros en 2023)

Conformément aux dispositions réglementaires, le résultat de l'exercice antérieur est inscrit au budget primitif de l'exercice 2023 soit de 91 481.55 €

Le budget se présente en équilibre à la somme de **628 114.55 €**

1ERE PARTIE - La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrite atteignent **62 798 € dont :**

➤ Propositions nouvelles : **62 798 €**

2EME PARTIE – La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 atteignent un montant total de **565 316.55 € dont résultat 2022 reporté de 91 481.55 €**

Il convient toutefois de noter :

- la reprise du résultat excédentaire de fonctionnement au Budget primitif 2023 **91 481.55 €**
- Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2023 atteignent un montant total de **473 835.00 €**

Présentation générale du budget primitif 2023

Vue d'ensemble

SECTION FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	565 316.55	473 835.00	
	+			
ORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		91 481.55	
	=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	565 316.55	565 316.55	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	62 798.00	0.00	
ORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		62 798.00	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	62 798.00	62 798.00	
	TOTAL DU BUDGET (3)	628 114.55	628 114.55	

1ERE PARTIE – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions réglementaires de l'instruction budgétaire et comptable M4, le tableau ci-dessous récapitule les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour l'exercice 2023, par chapitre et en distinguant les mouvements réels des opérations d'ordre.

Le présent rapport indique les principaux éléments d'analyse nécessaires pour apprécier l'évolution globale des grands types de dépense.

Ensuite, il est procédé à une analyse plus détaillée des inscriptions proposées en dépenses et en recettes :

1. Analyse globale de l'évolution de la section d'investissement en 2023

Les prévisions de crédits proposés sur les crédits d'équipement sont constituées en majorité par les prévisions de mandatement de l'acquisition des matériels informatiques, des mobiliers...

a. Les dépenses : les opérations réelles

Les crédits d'équipement

Ces crédits se répartissent par fonction de la façon suivante entre les différents chapitres d'imputation par nature de l'instruction comptable :

Chap/ art	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote
21	Immobilisations corporelles	62 798.00	62 798.00
	TOTAL	62 798.00	62 798.00

b. Les recettes nouvelles

Les recettes proposées atteignent **62 798.00 €**.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par fonction des propositions nouvelles :

Chap/ art	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote
001	Report excédent 2022	62 798.00	62 798.00
	TOTAL	62 798.00	62 798.00

2eme PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

a. Les participations (chapitre 74)

Il s'agit des remboursements de la participation de la CAF pour les prestations de la crèche. La répartition est la suivante :

LIBELLE	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Participation CAF – CRECHE	240 000.00	238 445.00	259 801.00
TOTAL	240 000.00	238 445.00	259 801.00

b. Les participations des familles (chapitre 70)

Il s'agit l'ensemble des participations familiales au titre de la crèche.

LIBELLE	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Crèche- Participation des familles	56 000.00	48 000.00	64 034.00
TOTAL	56 000.00	48 000.00	64 034.00

2.2 Les dépenses de fonctionnement

La répartition des dépenses est la suivante :

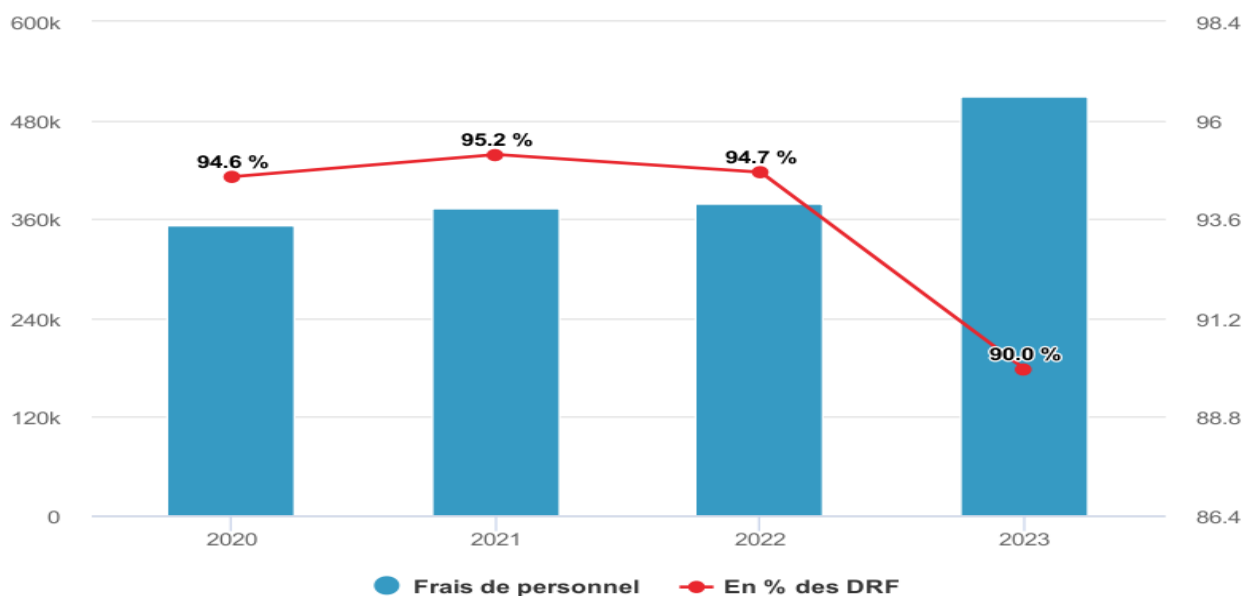
DEPENSES	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF
2021	393 018	5.58 %
2022	400 486	1.9 %
2023	565 316	41.16 %

La répartition des dépenses est la suivante :

DEPENSES_FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	% R Réelle
Charges à caractère général	18 972	21 053	56 816	10 %
Charges de personnel	374 046	379 433	508 500	90 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	393 018	400 486	565 316	100 %
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	393 018	400 486	565 316	

a. Les charges de personnel

FRAIS_PERSONNEL	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement
2021	374 046	6.18 %	95.17 %
2022	379 433	1.44 %	94.74 %
2023	508 500	34.02 %	89.95 %



b. Les charges à caractère général

CHARGES_CARACTERE_GENERAL	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2021	18 972	-5.12 %
2022	21 053	10.97 %
2023	56 816	169.87 %

CHARGES_CARACTERE_GENERAL_	2021	2022	2023	% R Réelle
618 - Divers	16 088	18 868	19 000	60 %
6168 - Autres	0	0	10 000	18 %
6068 - Autres matières et fournitures	0	0	5 766	10 %
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 553	1 027	2 200	4 %
6061 - Fournitures non stockables	261	61	2 000	4 %
6064 - Fournitures administratives	0	0	1 500	3 %
6156 - Maintenance	937	948	1 000	2 %
6184 -Formation	-	-	15 000	
627 - Services bancaires et assimilés	133	149	350	1 %
TOTAL	18 972	21 053	56 816	

Détails des formules :

Dépenses réelles totales : total des mouvements de dépense de type réel, toutes sections confondues.

Recettes réelles totales : total des mouvements de recettes de type réel, toutes sections confondues.

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie : total des mouvements de dépense de type réel imputés sur la section de fonctionnement - recettes imputés sur les comptes 72x.

Charges à caractères général : total des mouvements de dépense de type réel imputés sur le chapitre 011.

Charges de personnel : total des mouvements de dépense de type réel imputés sur le chapitre 012.

Autres charges de gestion courante : total des mouvements de dépense de type réel imputés sur les comptes 65x.

Intérêts payés : total des mouvements de dépenses de type réel imputés sur les comptes 661x.

Recettes réelles de fonctionnement : total des mouvements de recette de type réel imputés sur la section de fonctionnement.

Impôts et taxes : total des mouvements de recette de type réel imputés sur les comptes 73x.

Dont produits des 4 taxes : total des mouvements de recette de type réel imputés sur les comptes 731x.

Dotations et participations : total des mouvements de recette de type réel imputés sur les comptes 74x.

Dont DGF versée : total des mouvements de recette de type réel imputés sur les comptes 741x.

Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie : total des mouvements de dépense de type réel imputés sur la section d'investissement + recettes imputés sur les comptes 72x.

Remboursement de la dette : total des mouvements de dépense de type réel imputés sur les comptes 16x sauf 165x et 166x.

Dépenses d'équipement brut : total des mouvements de dépense de type réel imputés sur les comptes 20x, 21x, 23x, 456x et 457x + recettes imputés sur les comptes 72x.

Recette réelles d'investissement : total des mouvements de recette de type réel imputés sur la section d'investissement.

Dotations et subventions d'investissement : total des mouvements de recette de type réel imputés sur les comptes 10x et 13x.

Emprunts : total des mouvements de recette de type réel imputés sur les comptes 16x sauf 165x et 166x.

